# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

Bulletin nº 24

2 Francs

1974 - Nº 1



PARIS VU DE MEUDON EN 1840 - A droite, la Route des Gardes

Collection ROUX-DEVILLAS

Dans ce numéro : LES DERNIERS DÉTAILS SUR LA ROCADE ET LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE DES GARDES.

# CRÉDITS CONTENTIEUX ASSURANCES



APPELEZ LE **027 - 10 - 07** 

NOS CONSEILS ET NOS PROJETS

#### SONT GRATUITS

#### TOUTES ASSURANCES

Automobile - Incendie - Risques Divers - Multirisques (Habitation - Commerce) - Responsabilités Civiles - Individuelle Accidents - Complémentaire - Maladle - Vie - Retraite Epargne, etc...

#### TOUTES COMPAGNIES

NOUS NOUS RENDONS A VOTRE DOMICILE : SUR RENDEZ-VOUS.

NOUS RECEVONS EN NOTRE CABINET:

1 bis, Rue Roudler - 92190 MEUDQN.
(Angle des Avenues Louvois et V.-Hugo).

imprimerie m. cognée 93, rue henri-berbusse meudon - 027-27-22

# VOTRE OPTICIEN VAL OPTIQUE

vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes, grâce aux ultra-sons exécution soignée des ordonnances

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 027-10-43

#### COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél.: 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM POTEZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

# L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

### Réunion du Conseil du 28 Novembre 1973

#### à 21 h. chez M. Guillaud, Président d'Honneur

Présents:

Mmes Giry-Gouret, Peltier.

Mlles Auboyer, Mauriange.

MM. Guillaud, Julien-Laferrière, Roux-Devillas, de Gonneville, Cossé, Guislain, Olivier-Lacamp, Tortrat, Rimsky, Jantzen.

Excusés :

Mme Goublin.

MM. Huré, Ader, Chevalier, Bégué, Colonel Moraine, Graff, Sabatier, Général Brunet, Susse, Watine, Boussat.

Absents:

MM. de Cagny, Cyrot, Gourmelen.

Le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 1973 n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité.

M. Guillaud, afin de mieux structurer le Conseil et de le rendre plus efficace, propose les candidatures de MM. Coup de Fréjac, Riedberger, Henri Albert, Me Courchinoux.

M. Coup de Fréjac a été Vice-Président chargé de l'information et des relations publiques dès le début de la constitution du Comité. Après sa démission pour des raisons personnelles, il veut bien reprendre sa place parmi nous avec des fonctions identiques à celles qu'il occupait. Il remplacerait ainsi M. Boussat, qui tout en restant dans notre Conseil, a demandé, n'habitant plus Meudon, a être déchargé de ses fonctions de Vice-Président. M. Coup de Fréjac a déjà rendu de très grands services. Sa collaboration nous sera tout particulièrement précieuse.

M. Riedberger est Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux. Il est aussi Architecte en Chef de l'Hôtel Matignon, des Ministères de l'Education Nationale, des P.T.T., des Affaires Etrangères, du Musée Guimet. Nous attachons beaucoup de prix à sa collaboration.

Me Courchinoux est Avocat à la Cour, spécialiste du droit administratif, il connaît parfaitement les problèmes de l'Urbanisme. Il fera profiter le Conseil de sa grande compétence dans un domaine fondamental.

M. Henri Albert est trop connu pour être présenté. Ses titres sont nombreux.

Il est aussi l'une des personnalités connaissant le mieux Meudon, nous lui devons plusieurs ouvrages remarquables sur notre ville. Nous pourrons compter sur sa grande expérience et aussi sur son efficacité.

Le vote est acquis à l'unanimité.

#### L. - Elargissement de la Route des Gardes

M. Guillaud expose qu'ayant appris, fortuitement, qu'un projet d'élargissement de la Route des Gardes était envisagé, il s'était alors renseigné, en compagnie de M. Julien-Laferrière. Ils avaient pu prendre connaissance des textes officiels, datant du 16 juillet 1973, concernant cet élargissement. Le dossier comprenait un justificatif accompagné de plans précis et détaillés.

M. Guillaud lit ce justificatif qui est le suivant:

« Programme d'Equipement du Département.

Engagement des procédures préalables aux acquisitions foncières.

A. - CD 181 - Elargissement entre la RN 189 et la RN 306 A.

Le CD 181 (Route des Gardes à Meudon) dont la section comprise entre la RN 306 A et la RN 189 comporte une emprise totale de 11 m avec une chaussée de 6 m.

Cette voie, une fois aménagée constituera la liaison principale entre la porte du Bas-Meudon et la voie express F 18 raccordée à l'autoroute A 10.

Cette section du CD 181 supporte un trafic journalier moyen de 11.115 véhicules.

Le présent projet prévoit donc un élargissement à 16 m de la plate-forme en section courante et 21,50 m à l'approche du carrefour avec la RN 306 A.

L'emprise ainsi dégagée permettra de réaliser une chaussée de 12 m de largeur avec 2 trottoirs de 2 m chacun. Ce projet prévoit également le doublement du pont S.N.C.F. par un second ouvrage, implanté à 0,50 m du premier, de 9 m de largeur de tablier, ce qui permettra lors de la réalisation des travaux de maintenir la circulation sur l'ouvrage existant.

Le raccordement de la rue Savignac sur le CD 181 suivra un tracé différent du tracé initial afin de retrouver une pente peu différente de la pente actuelle.

B. - CD 181 - Elargissement entre la RN 306 A et la RN 187.

Le chemin départemental (CD 181) à Meudon, dont la section comprise entre la RN 306 A et la RN 187 comporte une emprise totale de 11 m avec une chaussée de 6 m.

Cette voie constituant une liaison entre la Porte du Bas-Meudon et la voie express F 18 raccordée à l'autoroute A 10 comptait en 1971 un trafic journalier moyen de 11.115 véhicules.

Le présent projet prévoit donc un élargissement de la plate-forme à 20 m de largeur.

L'emprise ainsi dégagée permettrait de réaliser:

- dans la section RN 306 A à la rue Ernest-Renan, une chaussée de 14 m de largeur avec un parking longitudinal de 2 m de largeur et 2 trottoirs de 2 m chacun:
- dans la section rue Ernest-Renan à la rue Foury, une chaussée de 14 m de largeur avec 2 trottoirs de largeurs variables;
- dans la section rue Foury à la RN 187, une chaussée de 14 m de largeur avec un parking longitudinal de 2 m et 2 trottoirs de 2 m chacun. »

\*

Les menaces étaient donc très sérieuses puisqu'il s'agissait sur le plan administratif du stade ultime d'un projet, l'étape suivante étant l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête d'utilité publique.

De plus, il était à craindre que les crédits nécessaires à cet élargissement, sous une forme ou sous une autre, en totalité ou en partie, figurent au budget qui sera soumis à l'approbation du Conseil Général vers la mi-décembre.

Il était important d'alerter, le plus rapidement possible, nos adhérents et la population. C'est ce qui a été fait par la large diffusion d'un tract, accompagné d'un schéma, dans lequel nous avons donné les raisons de l'opposition du Comité à ce projet. Ce tract important est connu, nous ne le reproduirons pas ici. Nous demandions, en particulier, l'appui de tous.

Il a eu une large résonnance et des précisions ont été demandées sur la forme concrète de l'appui que nous sollicitons.

M. Guillaud demande alors l'avis du Conseil sur les actions à poursuivre.

M. Guislain considère que le problème de l'élargissement de la Route des Gardes ne doit pas être dissocié de celui, plus général, de la circulation dans Meudon.

M. Guillaud craint que, pour le moment du moins, nous ne soyons réduits à la politique du coup par coup, pressés par le temps. Il faut d'abord obtenir que, si menace il y a, ce projet ne figure pas à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil Général. Les renseignements que nous avons pu obtenir à ce sujet, sont très contradictoires, dans le doute nous devons nous montrer vigilants et actifs, mais nous ne devons pas non plus nous lancer dans une action trop massive, tant que la situation ne sera pas plus nette.

M. Olivier-Lacamp propose l'intervention éventuelle du *Figaro*. M. Guillaud l'en remercie.

M<sup>me</sup> Peltier envisagerait l'intervention des riverains de la Route des Gardes, sous forme de lettres collectives adressées aux responsables départementaux : Préfet, Président du Conseil Général, Directeur de l'Equipement.

M. Jantzen demande que tout le problème de la Route des Gardes soit bien étudié.

M. Roux-Devillas souligne l'importance des actions personnelles auprès des personnalités politiques et administratives.

M. Guillaud indique que le Comité va intervenir auprès des responsables départementaux, qu'il va écrire à tous les Conseilers Généraux, qu'il interviendra auprès des Associations Meudonnaises pour leur demander de soutenir notre action.

Il interviendra aussi auprès du Maire et du Conseiller Général de Meudon pour solliciter leur soutien et de M. Labbé tout acquis à notre cause et dont l'action nous a déjà été très utile. Il demandera également l'intervention de l'Ouest parisien car dans le tracé de la rocade à Meudon, la Route des Gardes y entre pour un tiers environ.

Le Conseil fait confiance au Bureau pour mener à bien cette action.

#### II. - La rocade

Dans le vocabulaire administratif, la rocade a changé de nom, elle se dénomme maintenant dans notre secteur Liaison Intercommunale Sud « L.I.S. », ce qui, malheureusement n'en a pas changé l'esprit.

M. Guillaud précise que les démarches ont été poursuivies tout particulièrement en collaboration cordiale avec les responsables de Primevère (Chaville) et surtout auprès des membres du Conseil Général appartenant à la 2<sup>e</sup> Commission (Equipement) présidée par M. Lagravère.

C'est ainsi que des visites ont été faites à MM. Pontillon (Suresnes), Ducoloné (Issy-les-Moulineaux), Lanternier (Gennevilliers), Nomblot (Bourg-la-Reine), Germain (Chaville).

MM. Guillaud et Julien-Laferrière ont eu également un entretien avec M. Neuville et M. Maizy, de Meudon, dont ils n'ont eu qu'à se féliciter. Une visite à M. Lagravère est prévue prochainement.

Mais M. Guillaud fait part au Conseil qu'un nouveau tracé de la rocade dans Meudon est envisagé.

M. Jantzen expose alors, avec plan à l'appui, la modification apportée au tracé antérieur de la rocade. Entre la place Rabelais et la place Jean-Jaurès, la voie directe est remplacée maintenant par un aménagement de la rue de la Bourgogne, de la rue de Paris et par une voie à créer pour atteindre la place Jean-Jaurès.

M. Guillaud indique que ce nouveau tracé, comme le premier, sera combattu par le Comité, pour des raisons évidentes.

M. Guislain insiste sur le fait qu'il ne faut pas dissocier les divers projets locaux de circulation et les disjoindre de l'étude générale de l'aménagement de Meudon. Il faut renverser les ordres de priorité : étude des quartiers de Meudon formant ou devant former des centres de vie à ne pas disloquer, place des piétons, puis plan général de circulation, compte tenu des éléments ainsi précédemment dégagés.

M. Guillaud reconnaît la logique de la proposition de M. Guislain mais dit que dans les circonstances actuelles il faut aller très vite et lutter en priorité contre le principe de la rocade, voie continue entraînant nécessairement un trafic de transit important. Il précise qu'il a été déjà fait état auprès du Maire de l'importance que le Comité attache à l'étude et à la mise au point d'un plan de circulation dans Meudon. M. Gauer est tout à fait d'accord et il a déjà fait étudier un tel plan par ses services; plan dont nous avons eu connaissance.

M. Jantzen en donne les grandes lignes. M<sup>11e</sup> Auboyer suggère de demander à M. Labbé de poser une question orale au Ministre de l'Equipement. M. Guillaud répond qu'il s'agit d'une très bonne idée, mais comme la rocade est une voie départementale et non nationale, cette question doit être tout particulièrement bien étudiée quant à la formulation.

M. Guillaud précise ensuite qu'il a déjà entretenu M. Labbé de ce nouveau projet de la rocade et que ce dernier l'a assuré de son total soutien. Il interviendra aussi lui-même auprès des autorités responsables

Enfin il est prévu qu'une prochaine réunion de Bureau étudiera la meilleure politique à suivre.

#### III. - L'avenue du Château

Le point est fait par M. Julien-Laferrière qui signale une malfaçon concernant les bordures en pavés à reprendre aux bretelles de communication entre chaussées centrales et contre-allées.

Un tract a été remis aux riverains pour leur demander une auto-défense de l'avenue.

Malgré le manque de civisme d'automobilistes qui n'hésitent pas à stationner sur le « tapis vert » qui vient d'être ensemencé, M. Guislain espère qu'après l'achèvement des travaux, une meilleure compréhension de l'utilisation des contreallées et des bétons-gazons s'instaurera. M. Guillaud le souhaite mais il pense que la meilleure dissuasion... viendra des procès-verbaux.

#### IV. - Budget

M. Guillaud rappelle les difficultés du budget du Comité et la nécessité de trouver des annonceurs. Il félicite M. Cossé de son dévouement et de son efficacité à ce sujet. Une mise au point financière sera faite par M. de Gonneville à notre prochain Conseil.

#### V. - Assemblée générale

Est évoquée rapidement la nécessité de trouver un conférencier pour l'Assem-

blée générale. M. Alain Bombard pressenti ne pouvant venir, M. Olivier Lacamp proposera des noms.

La séance est levée à 23 h 30.

Prochaine séance chez M. Guillaud, le 30 janvier 1974, à 21 h.

### Réunion du Conseil du 30 Janvier 1974

chez M. Guillaud, Président d'Honneur

Présents :

M<sup>mes</sup> Giry-Gouret, Goublin, Peltier.
M<sup>lles</sup> Auboyer, Mauriange.

MM. Henri Albert, Boussat, Chevalier, Coup de Fréjac, Me Courchinoux, Graff, Guillaud, Huré, Jantzen, Julien-Laferrière, Colonel Moraine, Odier, Max Olivier-Lacamp, Riedberger, Sabatier, Susse, Tortrat, de Traverse, Watine.

Excusés :

MM. Roux-Devillas, Ader, Begué, Cossé, Général Brunet, Guislain.

Absents:

MM. de Cagny, Rimsky.

M. Guillaud remercie M. Huré d'être venu à la réunion. Il se fait l'interprète de tous pour souhaiter à M. Huré un rétablissement de plus en plus rapide de sa santé.

Il souhaite ensuite la bienvenue aux nouveaux membres cooptés MM. Coup de Fréjac, Henri Albert, Riedberger, Me Courchinoux, il les remercie pour l'aide qu'ils ont déjà apportée au Comité.

M. Guillaud propose ensuite que M. Jantzen entre au Bureau comme Vice-Président, précisant qu'il n'est nul besoin de souligner les grandes qualités et le dévouement de M. Jantzen. Les relations avec la Société des Amis de Meudon s'en trouveraient encore renforcées et le Bureau s'enrichirait d'un élément jeune et dynamique. Ce choix est approuvé.

M. Guillaud demande également que M. Julien-Laferrière, cheville ouvrière du Comité, soit désigné comme Vice-Président Délégué. Une sympathie unanime se manifeste alors vis-à-vis de M. Julien-Laferrière.

M. Guillaud signale que le compte rendu de la dernière réunion n'a pas pu être envoyé aux membres du Conseil, faute de moyens matériels. Si des observations sont présentées à la suite de la parution du prochain bulletin qui comprendra les comptes rendus des réunions du 28 novembre et du 30 janvier, il en sera tenu compte lors de la rédaction du bulletin suivant.

L'ordre du jour est alors abordé.

#### I. - Rocade et élargissement de la Route des Gardes

M. Guillaud donne les précisions suivantes :

« Je crois qu'il est nécessaire que je fasse le point en ce qui concerne la rocade et l'élargissement de la Route des Gardes.

Il s'agit, quant au principe, d'un même projet, car un tiers du tracé de la rocade dans Meudon est constitué par celui de la Route des Gardes, en amont de la Place Leclerc.

Nous avons éprouvé beaucoup de difficultés pour connaître avec suffisamment de netteté la situation. Il faut bien reconnaître que, en particulier à la Direction de l'Equipement, on s'est ingénié à nous masquer ces projets par des arti-

fices de langage et de présentation et ce n'est que par des recoupements successifs, très difficiles à obtenir, que nous croyons maintenant disposer des éléments suffisants d'apréciation.

Lors de notre réunion du 28 novembre, je vous avais fait part de toutes les démarches qui avaient été faites auprès des Conseillers Généraux, membres de la 2° Commission du Conseil Général.

Le 5 décembre, nous avons eu un entretien, MM. Huré, Julien-Laferrière, Jantzen et moi-même, à Nanterre, avec MM. Schaefer, Directeur Départemental de l'Equipement, Rouillon, Directeur du G.E.P., Bourdeille, de la Subdivision de Ville-d'Avray; M. Michonneau, Président de l'Association Primevère de Chaville, nous accompagnait.

Cet entretien a été particulièrement pénible, il nous a été reproché d'avoir lancé une vaste campagne non justifiée contre l'élargissement de la route des Gardes.

Nous ne pouvons accepter cette affirmation; les renseignements très sûrs que nous avions obtenus justifiaient ces démarches. Il s'agissait bien d'ailleurs du stade ultime d'un projet, puisqu'il se dénommait « procédures préalables aux acquisitions foncières ». Si nous étions placés actuellement dans les mêmes conditions, notre action serait identique, car c'est à ce stade de la procédure que nous pouvions efficacement intervenir.

Pour consulter le maire sur un projet d'élargissement de la Route des Gardes (14 m de chaussée, 4 voies), il aurait

# Cabinet J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

Cie La Providence

VIE -- Accidents
Vol - Incendie

28 bis, rue de la République Meudon Tél. 027-16-13

## HORLOGERIE BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Concessionnaire Jaeger, Zénith, Lip, Yéma Atelier de réparations rapides et soignées

# GÉNEAU

22, rue de la République 92 MEUDON - Tél, 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 66 A 1213

# DROGUERIE C A D E A U X

# Maison HUTTE

35, rue de la République 92 - MEUDON

Tél.: 027-13-81

Ménage - Vaisselle Verrerie - Plastique Brosserie - Entretien Peinture - Papiers peints Ouincaillerie Electricité



111, rue de Paris (derrière le Monoprix) MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions: Gascoin, Epeda, Ducal Simmons, Zol, Féro.

GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX

suffi d'une lettre de dix lignes de la part de l'Equipement, alors que des sommes très importantes ont été dépensées pour l'établissement d'un tracé très minutieusement étudié dans tous les détails.

Notre action n'est peut-être pas étrangère à l'abandon, que nous espérons définitif, d'une chaussée de 14 m de largeur à 4 voies.

Nous avons eu ensuite un entretien avec M. Lagravère, Président de la 2º Commission du Conseil Général. Entretien fort intéressant et constructif, M. Lagravère comprenant très bien tous nos problèmes, nous a promis tout son appui.

Puis nous avons été reçus à Nanterre par M. Rouillon, Directeur du G.E.P. afin de bien connaître le tracé de la Rocade L.I.S. dans Meudon, ce que nous n'avions pu faire d'une façon suffisamment précise lors de notre premier entretien. Entrevue aimable, au cours de laquelle nous avons pu prendre effectivement connaissance du tracé et entendre les commentaires de M. Rouillon, Après une large discussion où nous avons exposé notre point de vue, à savoir que ce nouveau tracé injustifié ne diffèrait que de très peu du précédent, et nous apparaissait tout aussi dangereux pour notre ville, nous ne pensons pas avoir influencé l'opinion de l'Equipement, qui reste attaché à la Rocade.

Nous avons ensuite appris que lors de la session du Conseil Général trois questions écrites sur la Rocade avaient été posées au Préfet par MM. Germain (Chaville), Guyot (Clamart) et Wolf (Meudon).

La question posée par M. Germain a été particulièrement importante car elle traitait du problème général de la Rocade. Nous connaissons la réponse faite par M. Schaefer et elle est très significative. En voici quelques extraits essentiels, que je commenterai.

« Les objectifs qui pouvaient être assignés à cette voie sont en fait très différents selon ses sections, en fonction de la densité de la population, du maillage routier tel qu'il existe ou tel qu'on peut le prévoir; on s'est aperçu qu'en réalité, on avait le plus souvent besoin d'une voie urbaine traditionnelle, voie de distribution comme on le rappelait à l'instant, c'est-à-dire de liaison interne aux communes assurant la desserte des riverains et, quelquefois, liaison entre communes voisines. »

« Nous distinguons la liaison dite intercommunale ouest (L.I.S.) entre Nanterre et Saint-Cloud, la liaison intercommunale sud (L.I.S.) entre Chaville et Clamart »...

Je ferai les observations suivantes :

— le tracé que nous connaissons ne répond pas à la définition donnée par M. Schaefer. Il ne s'agit nullement d'une voie urbaine traditionnelle, mais d'une voie de transit continue; si le « mot » a changé, « l'esprit » demeure intégralement;

— la Rocade a été découpée en tronçons dénommés L.I.O., L.I.S., etc. Mais ces tronçons s'aboutent les uns aux autres et reconstituent une remarquable Rocade dont le tracé ne diffère que très peu du tracé précédent, comme nous le verrons pour Meudon.

On espère probablement nous abuser sur la véritable finalité de la Rocade, dissocier le front uni de nos associations et pratiquer une politique de coup par coup vis-à-vis des municipalités, quant à l'inscription aux P.O.S.

Voici un autre passage de la réponse de M. Schaefer d'un extrême intérêt.

« Pour la majeure partie des sections, je pense que nous devrions arriver, en liaison avec les maires, à des solutions d'ici quelques mois, et j'espère qu'à la prochaine session du Conseil Général nous pourrons présenter, peut-être pas pour la totalité mais au moins pour une bonne partie de ces différentes sections, des propositions qui, je l'espère, répondront aux souhaits du Conseil Général, des maires et des populations concernées »...

Il s'agit d'une menace directe très précise. C'est que très probablement le vote de principe de la L.I.S., avec le tracé qui nous a été soumis, sera demandé au Conseil Général lors de sa prochaine session en avril.

Le vote de principe est très important. Il engage complètement l'avenir. Il est certain que les crédits peuvent être demandés plus tard, mais nous nous refusons à discuter sur des échéances parfaitement imprévisibles et qui dépendent d'un grand nombre de facteurs.

De plus, du fait de ce vote, la L.I.S. figurera dans les P.O.S. actuellement en voie d'élaboration car si par exemple le maire de Meudon la refusait, le Préfet qui « approuve » le P.O.S. ne pourrait logiquement suivre le maire, car il serait lié par le vote du Conseil Général. Il

pourrait alors se dérouler tous les processus juridiques des expropriations avec enquêtes publiques s'échelonnant dans le temps. Mais l'expérience montre qu'il serait alors trop tard pour qu'un changement s'ensuive.

Sur le plan tactique, c'est maintenant que nous devons agir et tout faire pour que le projet de la L.I.S. ne figure pas à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil Général, ou que, s'il y figure, il ne recueille pas un vote favorable.

Avant d'engager la discussion, M. Jantzen va faire un exposé du nouveau tracé et en établira le bilan.

M. Jantzen présente l'exposé ci-après.

« Le tracé est le suivant : la Route des Gardes, des Bruyères de Sèvres jusqu'à la place Leclerc, avec emprise de 20 mètres et 10,5 mètres de chaussée, puis boulevard Verd-de-Saint-Julien, boulevard des Nations-Unies, place Rabelais, rue de la Bourgogne, rue de Paris, une trouée à effectuer pour rejoindre la place Jean-Jaurès, les rues des Grimettes, des Fossés, de la Belgique. Il ne diffère du précédent que par son parcours entre la place Rabelais et la place Jean-Jaurès.

Deux cas sont à envisager :

- La circulation intercommunale entre Clamart et Meudon, c'est-à-dire les déplacements qu'effectuent les habitants de Meudon pour se rendre à Clamart, ou l'inverse.
- La circulation de transit entre le nord et le sud du département ou l'inverse, et celle des gens de Clamart désirant rejoindre les berges en passant par Meudon.

Dans le premier cas, les départs s'effectuent de différents points des deux communes, il ne semble pas nécessaire de drainer toutes ces voitures vers une voie plus importante et unique, alors que les voies existant actuellement peuvent absorber ce trafic local avec quelques aménagements.

Dans le second cas, les automobilistes désirant se rendre du nord au sud du département ou l'inverse ont plus tôt fait d'emprunter la série de voies express qui doit ceinturer Meudon, et qui existe déjà partiellement (les Bruyères de Sèvres-Petit Clamart-Clamart) et bientôt la B 18 vers la voie sur berges.

Malgré ces grands itinéraires qui dissuaderont les automobilistes de traverser les agglomérations, il existera toujours, au niveau du département, une circulation intercommunale, qui amènera des voitures venant d'ailleurs (Sèvres ou Chaville par exemple), qui souhaiteront traverser Meudon pour se rendre à Clamart ou plus loin. Cette circulation devrait normalement se réduire au fur et à mesure que seront réalisés les itinéraires de dégagement devant ceinturer Meudon.

Un plan de circulation n'utilisant que des voies existantes devrait alors suffire et il pourrait être établi avec quelques aménagements ponctuels.

Examinons d'abord le tracé proposé par le G.E.P. au départ de Clamart :

Jusqu'à la rue des Fossés, peu de problèmes, à quelques alignements de jardins près, la voie suit les rues existantes.

Entre la rue des Fossés et la rue Henri-Barbusse, la voie coupe en diagonale une propriété plantée de beaux arbres, cadastrée Section AM 14a. Puis elle emprunte la rue des Grimettes, qui doit être élargie au détriment du côté gauche en descendant. Elle aboutit ensuite au seul point noir réel : la place Jean-Jaurès. Point noir tout relatif, même aux heures les plus sombres par rapport aux monstrueux embouteillages quotidiens que connaissent certains points de la région parisienne.

Quoi qu'il en soit, cette place doit être aménagée, ou la gare enterrée, ou le pont très élargi, car il s'agit là d'un point de passage presque obligatoire.

La voie monte ensuite entre la rue Banès et la place de la Maison-Rouge (emprise totale 25 m), à travers un îlot absorbant partiellement ou en totalité 12 parcelles de la Section AP, ce qui entraîne la démolition de 12 maisons.

Les responsables du G.E.P. pensent créer sur cette partie du parcours un parc de stationnement, à proximité de la gare, et une zone d'animation commerciale. Le parc de stationnement dans ce secteur entraînerait nécessairement d'autres expropriations.

De plus, il nous paraît peu probable que la priorité donnée sur cette voie aux voitures favorise l'épanouissement d'une zone commerciale, qui, elle, est par nature réservée aux piétons.

Il est par contre regrettable que disparaissent les maisons qui bordent la place de la Maison-Rouge, et qu'une circulation automobile augmentée voisine avec le secteur du Marché Couvert, zone commerciale existante qui, les jours d'ouverture, déborde largement la partie construite pour s'étendre justement en direction de la place de la Maison-Rouge.

Le déballage actuel du marché suffirait déjà à compromettre la circulation sur la voie future au moins trois jours par semaine. Ce phénomène ira en augmentant. Il serait d'ailleurs regrettable qu'on tente de le limiter, le marché restant dans la ville un lieu de rencontre privilégié.

La voie emprunte ensuite une partie de la rue de Paris, au détriment du jardin de la « Résidence du Séquoïa ». Puis la rue de la Bourgogne élargie à 16 mètres au détriment du côté gauche en montant, coupant 13 parcelles de la Section AP et entraînant la démolition de 9 maisons (l'ancien tracé rectiligne n'en démolissait que 6).

Le raccordement avec le boulevard des Nations-Unies se ferait à travers le Square Rabelais, avec le rattrapage d'une différence de niveau assez importante.

Le tracé se confond ensuite avec le boulevard des Nations-Unies et le boulevard Verd-de-Saint-Julien, jusqu'à la place Leclerc, où il rejoint la route des Gardes, en coupant le bas de l'avenue du Château.

L'aménagement de la Route des Gardes avec une chaussée de 10,5 m (3 voies) et une emprise de 20 m entraînerait la destruction de 8 maisons et la mutilation de 10 parcelles.

En utilisant les voies existantes, reprenons dans le même sens, au départ de la place Jean-Jaurès améliorée :

La circulation de transit emprunterait l'avenue Jean-Jaurès vers la voie sur berges, ou tournerait à la rue des Galons avec un aménagement nécessaire entre l'avenue Le Corbeiller et la rue de l'Arrivée, où il existe une forte pente. Elle continuerait par la rue des Galons, la rue Charles-Desvergnes, la placé Leclerc, avec possibilité de création d'un sens unique par la rue Alexandre-Guilmant entre le Pont des Jardies et la Gare de Meudon ou l'avenue Le Corbeiller.

Cette voie serait évidemment moins directe et moins large que la voie projetée, mais il est bien dans nos intentions de faire en sorte que Meudon ne soit traversé que par un minimum de véhicules de passage, et que ce minimum circule à vitesse réduite, le plus loin possible des différents centres, sur un itinéraire soigneusement balisé et pas nécessairement rectiligne.

L'ouverture de voies nouvelles, outre les maisons qu'elles font disparaître, n'apporte pas obligatoirement une amélioration dans un ensemble urbain existant. Les coupures qu'elles créent à travers le dessin des voies naturelles restent définitivement perceptibles, rarement pour le plaisir. Ainsi le boulevard Verdde-Saint-Julien et le boulevard des Nations-Unies, bien que déjà anciens, constituent une de ces coupures qui favorisent l'accélération de la circulation, mais qui, malgré leurs arbres, n'ont que peu d'intérêt pour les piétons. Le commerce a du mal à s'y fixer, le promeneur appréhende de les approcher ou de les traverser, les enfants n'y sont pas en sécurité, les cyclistes ne les empruntent qu'à regret.

Il ne nous paraît pas nécessaire de favoriser de semblables situations au Centre de la ville. »

Avant de commencer la discussion, M. Guillaud précise que d'après les renseignements du G.E.P. la partie de la route des Gardes comprise entre la place Leclerc et le Bas-Meudon, qui est en dehors du tracé de la Rocade, fait l'objet d'une nouvelle étude.

De nombreux membres du Conseil participent à la discussion. Interviennent en particulier : MM. Boussat, Sabatier, M<sup>me</sup> Goublin, M. Chevalier, M<sup>me</sup> Peltier, MM. Odier, Coup de Fréjac, Watine, Henri Albert, M<sup>lle</sup> Auboyer, MM. Olivier-Lacamp, Tortrat, M<sup>e</sup> Courchinoux.

Il ressort de cette longue et très intéressante discussion :

- 1. la confirmation du grand danger et de l'inutilité de la Rocade L.I.S.;
- la confiance accordée au Bureau pour entreprendre rapidement toutes les démarches nécessaires afin de faire échec à ce projet,
- la nécessité de sensibiliser les Meudonnais, par l'envoi d'un tract, très largement diffusé, ce tract devant comporter un texte détachable qui serait envoyé par eux au Maire et au Conseiller Général pour soutenir leur action.

Nous prions tous nos membres de bien vouloir envoyer ce texte qui figure à la fin du Bulletin à la mairie et de le faire adresser aussi par tous leurs amis et par le plus grand nombre possible de Meudonnais.

- 4. la parution d'articles dans les journaux,
- 5. l'information des sociétés locales,
- 6. l'établissement d'un calendrier précis concernant les actions à mener,
- 7. la « variante » proposée par M. Jantzen fera l'objet d'une étude plus poussée, ce n'est pour le moment qu'une suggestion.

Avant de clore ce chapitre sur la Rocade et la route des Gardes, M. Guillaud remercie les nombreux Meudonnais, membres ou non de notre Comité, qui nous ont écrit pour nous encourager dans notre action et pour nous proposer leur appui. Il s'excuse de ne leur avoir pas répondu individuellement. Ces marques de sympathie et de confiance sont pour le Conseil très précieuses.

#### Propriété Puaux

M. Guillaud donne les précisions suivantes :

Cette propriété a été achetée par la Société Sepimo La Henin, qui ne pouvait ignorer, à l'achat, que la propriété Puaux était classée (site) et par conséquent frappée de sérieuses servitudes et que toute construction nouvelle nécessitait une autorisation ministérielle. Il s'agit donc bien de purs intérêts financiers de société immobilière,

Un projet comprenant 10 petits immeubles, genre chalet, avec 3 logements par chalet, a été présenté à l'examen de la Commission départementale des sites. Cette Commission a donné, à la majorité, un avis favorable, quoique de par leur implantation, les immeubles détruiraient le jardin. Le projet sera soumis à la Commission Nationale des Sites qui, elle aussi, donnera un avis et c'est au Ministre que revient la décision.

Le Comité tient à rappeler qu'il n'est pas opposé à toute construction, car la propriété doit être entretenue pour éviter une dégradation rapide. Pour conserver la beauté du site, deux petits immeubles, au plus, pourraient être implantés dans la partie basse de la propriété, comme l'avait demandé la Commission départementale des sites dans une précédente réunion, le dernier vote émis apparaît en contradiction avec cette recom-

M. Guillaud remercie M. Riedberger qui a bien voulu étudier le projet. M. Riedberger donne alors ses conclusions qui sont les suivantes:

Deux séries de pavillons identiques, accolés en bande, sont implantés en vis-àvis sur le green central :

- les vues rapprochées sont supprimées,
- la continuité de l'espace vert vers le parc Paumier n'existe plus,
- plusieurs arbres dont le magnifique if bicentenaire disparaissent,
- le site est ainsi irrémédiablement détruit,
- l'aspect même des constructions (toits à deux pentes, pavillons-chalets de style composite à la fois montagnard et méditerranéen) est en contradiction flagrante avec le but recherché.

M. Guillaud précise que le Bureau est intervenu auprès de la Conservation de Versailles, de M. Donzet, Architecte des Monuments Historiques, des Services responsables à la Direction de l'Architecture rue de Valois et auprès du Ministre.

Des contacts ont été pris par le Bureau avec les représentants de la Société Sepimo La Henin.

Le Bureau reste très attentif et suit de très près le déroulement de cette affaire, qui montre une fois de plus combien il est difficile de faire respecter un classement parfaitement justifié.

#### Propriété Paumier

M. Julien-Laferrière donne les indications suivantes :

M. Guillaud avait remarqué une émission télévisée sur la propriété Paumier, dans laquelle M. Pierre de Calan indiquait que cette propriété avait fait l'objet d'une dotation à la Fondation de France et que cet organisme était désireux de sauvegarder au maximum la propriété.

MM. Huré, Guillaud et Julien-Laferrière ont rendu visite à M. Pierre de Calan. Celui-ci nous a indiqué qu'il était Vice-Président de la Fondation de France, chargé plus spécialement des sites et de l'urbanisme. Il a confirmé que M. Paumier avait fait don de sa propriété à la Fondation de France qui était en pourparlers avec l'Institut des Sciences Politiques pour y installer un « Institut des Villes ». La Fondation de France désire conserver intégralement la maison et le parc, et n'y envisage aucune construction importante, sauf peut-être une salle de réunion accolée à la maison, à l'emplacement du jardin d'hiver, ce qui ne défigurerait nullement le site. Pour procurer à la Fondation de France les fonds nécessaires à la remise en état de la propriété, elle envisagerait de céder une certaine partie du terrain situé dans le bas et ne présentant pas d'intérêt au point de vue du site.

Il a été envisagé alors la possibilité, pour la Fondation de France, de vendre à la Sepimo-La Henin la partie du potager située dans le prolongement de la propriété Puaux. La construction, par Sepimo-La Henin, d'immeubles à cet emplacement, en remplacement de ceux que cette Société prévoit à l'intérieur de la propriété Puaux, lui permettrait de rentabiliser l'acquisition de cette dernière propriété sans en détruire le site.

Au cours de l'entretien que nous avons eu ultérieurement avec les dirigeants de Sepimo-La Henin, ceux-ci ont été intéressés par cette idée mais ils craignent que la dotation faite par M. Paumier à la Fondation de France soit assortie d'une clause interdisant toute aliénation d'une partie du terrain situé entre la rue de la Belgique et la rue du Haut-Arthelon. Nous devons prendre contact à ce sujet avec les Services de la Fondation de France.

#### Situation financière

M. Guillaud donne la parole à M. de Gonneville, Trésorier.

M. de Gonneville indique tout d'abord qu'il y a eu, au cours de 1973, 274 inscriptions nouvelles, dont 44 au titre de membres bienfaiteurs. Après avoir radié 44 membres qui n'avaient pas payé depuis deux ans, le nombre total des membres du Comité s'élevait au 1er janvier 1974 à 750.

Mais il ne restait en caisse au 1er janvier 1974, que 631 F et le déficit important pendant l'année 1973 à été de 4.599 F.

M. de Gonneville suggère l'augmentation des cotisations et du prix des annonces.

M. Guillaud considère que l'effort de propagande a été payant et que nous devons nous en réjouir. Le déficit s'explique par le fait qu'un bulletin supplémentaire a paru en 1973 et que notre action au sujet de la Rocade nous a coûté cher.

Nous n'avons pratiquement plus aucune réserve et les cotisations rentrent mal. Pourtant notre opposition à la Rocade nouvelle manière doit encore s'amplifier et nous aurons, en juin prochain, à participer aux frais généraux qu'entraînera l'inauguration de l'Avenue du Château. Nous ne pouvons augmenter les cotisations au cours de l'année, mais nous porterons de 80 à 100 F, hors taxe, le prix d'un quart de page d'annonce.

M. Guillaud insiste beaucoup auprès des animateurs de quartiers et de tous les membres du Conseil et du Comité pour trouver des annonceurs nouveaux (au moins quatre pour compenser les défaillants).

Sur une suggestion de M. Riedberger, M. Guillaud en appelle à la solidarité de tous les membres du Comité. Pour ceux qui ont la possibilité de le faire, il espère que les cotisations versées en 1974 seront majorées. Par avance, il leur adresse ses remerciements.

# Entretiens avec les Services techniques de la Mairie

M. Julien-Laferrière fait le compte rendu de ces entretiens.

L'agence Petron avait obtenu en septembre 1972 un permis de construire pour 14 logements (petits logements et studios) 33 et 35, sentier des Bigots (1 bâtiment R + 3 et 1 bâtiment R + 2), secteur d'habitations basses ou petits collectifs dans le P.O.S. du G.E.P. et dans le nôtre. L'Agence a demandé, en remplacement, un permis de construire pour 2 petits bâtiments R + 2 de 3 logements chacun. Pas d'objection. Permis accordé.

La même Agence avait demandé un permis pour construire, à l'angle de la rue Dumont-d'Urville et de la rue Ernest-Renan, un bâtiment R+4 de 14 logements, COS = 0,8. Le terrain est dans le

plan du G.E.P. en secteur d'habitations collectives avec espaces verts (COS = 1), et, sur notre contre-projet en secteur d'habitations basses et petits collectifs (COS = 0.7 et limitation à R + 3). La Mairie, sur notre intervention, avait demandé à l'Equipement de prescrire un sursis à statuer, en application de l'arrêté du 28 octobre 1968 autorisant la Préfecture à prendre des mesures de sauvegarde lorsqu'un P.O.S. a été prescrit par arrêté préfectoral. L'Equipement a néanmoins accordé le permis. Le Conseil a envisagé la possibilité d'un recours devant le Tribunal Administratif, mais Me Courchinoux a indiqué que la Préfecture n'était pas tenue de prescrire un sursis à statuer, dont elle a seulement la possibilité, et que, d'autre part, il s'agissait d'une affaire peu importante (par rapport à notre projet de P.O.S.: C.O.S. de 0,8 au lieu de 0,7 et dépassement d'un étage). Dans ces conditions il a été décidé de ne pas donner suite à l'idée d'un tel recours, mais le Comité n'hésitera pas à engager une action devant le Tribunal administratif pour d'autres cas s'il le jugeait nécessaire.

## Commission de la Grande Perspective

M. Guillaud indique que la rénovation de l'avenue du Château étant pratiquement terminée, le Comité, en collaboration étroite avec la Société des Amis de Meudon se propose de mettre en valeur la Grande Perspective : terrasse, orangerie, jardins, etc. (M. Poisson, Conservateur du Musée de Meudon, s'en est déjà occupé).

C'est un projet qui remonte maintenant à plusieurs années et le moment est venu de le concrétiser.

M. Guillaud indique qu'il est envisagé, avec la Société des Amis de Meudon, la création d'une Commission commune pour l'étude de ce projet. Il propose, comme membres de cette Commission au titre du Comité : M° Courchinoux, MM. Riedberger, Olivier-Lacamp ainsi que M. Julien-Laferrière et lui-même; MM. Roux-Devillas et Jantzen feraient partie de la Commission au double titre du Comité et de la Société des Amis de Meudon.

Cette proposition est approuvée par le Conseil.

Dès que la Société des Amis de Meudon aura désigné les membres qui appartiendront à cette Commission, cette dernière se réunira.

# Assemblée générale et inauguration de l'avenue du Château

M. Guillaud propose, après discussion, une date proche de la mi-avril pour tenir notre Assemblée Générale. M. Susse souhaiterait que l'Assemblée se fasse après le dîner, ce qui est envisagé. M. Olivier-Lacamp suggère comme conférencier, M. Lartéguy. Le nom de Paul-Emile Victor est également avancé.

M. Guillaud s'étonne que nos Assemblées Générales ne réunissent pas un plus grand nombre d'auditeurs et dit combien il est gênant de demander à des conférenciers de grand renom, ce qui a été le cas jusqu'ici, de faire une conférence de très haute tenue devant une salle clair-semée. Il espère que l'appel sera entendu et que nous réunirons en avril un plus grand nombre de personnes.

En ce qui concerne l'inauguration de l'avenue du Château, M. Guillaud précise que le Bureau en discutera avec le maire de Meudon. Le Comité souhaite en faire une manifestation pour sensibiliser les autorités présentes à la réalisation de la Grande Perspective.

La prochaine réunion du Conseil est fixé au 20 mars à 21 heures.

## Commission des Espaces Verts

Réunion du 22 Octobre 1973, à 21 h. chez M. Roux-Devillas, Président

Présents :

M<sup>mes</sup> Goublin, Peltier.

MM. Roux-Devillas, Ader, Boussat, Guillaud, Julien-Laferrière, Riedberger, Susse.

Après l'adoption du précédent procèsverbal, M. Roux-Devillas donne la parole à M. Besson, agent technique horticole engagé par le maire de Meudon pour assurer l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la commune. M. Roux-Devillas remercie le maire de Meudon pour avoir bien voulu permettre à M. Besson d'assister à nos séances.

#### Plantations de l'avenue Gallieni

M. Besson expose le projet de plantations prévu avenue Gallieni par les Services de l'Equipement. L'alignement des tilleuls sera rétabli. Il est prévu une bande de plantation de 1 m, un trottoir pour piétons de 2 m et ensuite un gazon entourant les tilleuls.

Des bancs sont également prévus et les voitures ne pourront plus stationner sur les trottoirs. Le problème du parking pourrait être en partie résolu par l'utilisation complète du parking souterrain de la maison de retraite des médecins, mais de toute façon, quelques parkings seront nécessaires au voisinage de la place Leclerc.

Pour améliorer l'environnement du pont du chemin de fer de Bellevue, M. Besson prévoit des corbeilles de fleurs sur les balustrades et des vasques fleuries sur les trottoirs.

M. Jantzen estime que les vasques ne sont pas d'un effet heureux et préconise de préférence aux fleurs une verdure permanente. Soutenant ce point de vue, les membres de la Commission expriment des réserves sur l'opportunité de décorer Meudon avec des fleurs annuelles.

#### Avenue du 11-Novembre

M. Besson indique que 115 platanes seront plantés. Les 25 maronniers existants resteront en place. Le développement rapide des platanes permettra une taille en rideau qui rétablira une zone de verdure homogène. La Commission confirme son accord unanime à ce projet.

#### Rue des Peupliers à Fleury

M. Roux-Devillas signale une propriétaire située à l'angle de la rue de la Belgique et de la rue des Peupliers, pour laquelle un permis de construire a été demandé.

Cette propriété se trouve dans la partie de Meudon protégée au titre des Sites et possède plusieurs très beaux arbres qui méritent d'être protégés.

#### Observateurs de quartiers

Leur rôle consiste à :

- 1. surveiller et défendre les espaces verts,
- avertir la Commission de toute menace pesant sur eux,
- faire des suggestions à la Commission.
   Il est décidé de publier dans le pro-

chain bulletin un appel pour trouver des observateurs pour tous les quartiers de Meudon.

#### Avenue Jacqueminot

A une question de M. Jantzen, M. Besson répond que le remplacement de tous les arbres morts de l'avenue est prévu.

#### Affichage abusif

M. Ader déplore le nombre croissant de panneaux publicitaires abusifs. On en compte près de 60 sur la seule avenue Jean-Jaurès.

Il serait nécessaire que le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon propose un nouveau texte modifiant et renforçant l'arrêté préfectoral au sujet de l'affichage.

M. Ader accepte de préparer ce texte.

Les observateurs de quartiers devront faire l'inventaire de la publicité abusive et la Commission décidera s'il y a lieu d'entreprendre des actions à ce sujet.

### Réunion du 14 Janvier 1974

#### à 21 h. chez M. Roux-Devillas, Président

Présents:

M<sup>mes</sup> Goublin, Peltier.

MM. Roux-Devillas, Guillaud, Julien-Laferrière, Jantzen, Poilevey, Riedberger, Susse, Besson.

Excusé:

M. Ader.

Après lecture le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. Roux-Devillas, après avoir indiqué que le problème de l'affichage abusif serait examiné à la prochaine réunion, donne la parole à M. Besson.

#### Projet d'aménagement de l'avenue Gallieni

M. Besson précise qu'un nouveau projet dû à l'Equipement risque d'être réalisé rapidement.

Les arbres prévus sont des cerisiers à fleurs. La Commission constate que ce projet n'est pas conforme à ce qu'elle pourrait souhaiter.

Il est indiqué que l'avenue Gallieni est protégé, en particulier, par la proximité de l'avenue du Château, classée monument historique. Une intervention sera faite à ce sujet à la Conservation de Versailles.

Le problème du parking reste à régler. M. Julien-Laferrière, après avoir fait l'historique de la création du parking souterrain de la Maison des Médecins et donné les raisons de sa fermeture, précise qu'il y aurait près de 100 places disponibles pour le public.

#### Abreuvoir

Le promoteur qui va construire un immeuble au nord de l'abreuvoir a pris à sa charge la rénovation de la maçonnerie en échange d'une tolérance sur les prospects. La Commission craint que le promoteur ne respecte pas l'aspect ancien des murailles en abusant du ciment. M. Julien-Laferrière a cependant obtenu des assurances de la mairie à ce sujet.

M. Roux-Devillas remercie les deux Forestois qui ont répondu à son appel publié dans le dernier bulletin : le colonel Moraine et M. Cohen-Scali.

Seront responsables pour :

- le Bas-Meudon : M. Henri Clouzeau;
- les Montalais : M. Riedberger;
- Bellevue: M<sup>mes</sup> Goublin, Peltier;
- Meudon-Centre : MM. Jantzen, Tortrat:
- Eglise et Vertugadins : M. Poilevey;
- Fleury et le Val : MM. Ader, Roux-Devillas;
- Meudon-la-Forêt : le colonel Moraine,
   M. Cohen-Scali.

## Visite guidée par M. Roux-Devillas, en association avec la Société des Amis de Meudon

Une visite de la Fondation Galliéra est organisée, en commun avec la Société des Amis de Meudon, sous la conduite de M. Roux-Devillas, le samedi 16 mars 1974, à partir de 15 heures.

Le rendez-vous est fixé à l'entrée, devant le N° 1, rue de l'Orphelinat.

Tous les membres du Comité de Sauvegarde des Sites sont cordialement invités. Ceux qui ont suivi celles des années précédentes savent l'intérêt de ces visites.

### APPEL...

Pour que le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon atteigne les buts qu'il s'est fixés, il est indispensable que les membres solent plus nombreux. Faites donc connaître au Secrétariat les noms et adresses des personnes qui sont susceptibles de s'y intéresser; nous nous ferons un plaisir de les documenter.

De votre côté, faites de la propagande et des adhérents nouveaux. Enfin, n'oubliez pas de régler votre cotisation 1974.

D'avance, merci!

Pour tous renseignements concernant l'activité du Comité, s'adresser à M. Guillaud (027-22-76), ou à M. Julien-Laferrière (027-42-50).

	amico de a pareda meter de mables poss	BULLETIN I	D'ADHÉSIOI	V (ou de renouvellement)
M. (Nom)				
Prénom			C LITE OTTOMAN	
Adresse	and the state of t			The Market of the Committee of the Commi
Téléphone	Side of the provider			A pool-marketing that a man the marketing the property of
Profession				
désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre				
	Deniagon (in Francis			Date:
Cotisations :	Membre Bienfaiteur . Membre Actif Membre Sympathisant		50 F 15 F 6 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, 6, rue du Bel-Air - 92190 Meudon C.C.P. PARIS 22.465-15.